

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 27 janvier 2020, à 16 h 45.

Sont présents :

Monsieur le maire Claude Corbeil

Mesdames les conseillères Stéphanie Messier, Linda Roy, Annie Pelletier, Claire Gagné et Nicole Dion Audette, Messieurs les conseillers Donald Côté, Pierre Thériault, Bernard Barré, André Beauregard, David Bousquet et Jeannot Caron

Sont également présents :

Monsieur Louis Bilodeau, directeur général et Me Isabelle Leroux, conseillère juridique et greffière adjointe

L'avis de convocation ayant été dûment signifié à tous les membres du Conseil, la séance est régulièrement ouverte.

Période de questions

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

Période d'information

Le Conseil procède à la période d'information réservée à l'intention des membres du Conseil.

Résolution 20-51

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jeannot Caron Appuyé par Linda Roy

Et résolu que le Conseil adopte l'ordre du jour soumis pour la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 20-52

Adoption du règlement numéro 593 autorisant des travaux d'aqueduc dans le Grand rang Saint-François et construction d'une nouvelle rue à l'ouest du Grand rang Saint-François et un emprunt de 5 500 000 \$

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Barré Appuyé par Stéphanie Messier

Et résolu que le Conseil adopte le règlement numéro 593 autorisant des travaux d'aqueduc dans le Grand rang Saint-François et construction d'une nouvelle rue à l'ouest du Grand rang Saint-François et un emprunt de 5 500 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 20-53

Adoption du règlement numéro 594 autorisant des travaux d'ingénieurs pour la préparation des plans, devis et la surveillance de la réfection des stations de pompage Pratte et Casavant et un emprunt de 561 600 \$

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claire Gagné Appuyé par David Bousquet

Et résolu que le Conseil adopte le règlement numéro 594 autorisant des travaux d'ingénieurs pour la préparation des plans, devis et la surveillance de la réfection des stations de pompage Pratte et Casavant et un emprunt de 561 600 \$.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 20-54

Levée de la séance

Il est proposé par Donald Côté Appuyé par Annie Pelletier

Et résolu que la séance soit levée à 16 h 47.

Adoptée à l'unanimité